



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 71354

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la maladie d'Alzheimer. En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent environ 855 000 personnes et l'on estime à plus de 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont près de trois millions de personnes qui sont directement touchées par la maladie d'Alzheimer. Ces démences touchent davantage les femmes et constituent la principale cause d'entrée en institution. Du fait du vieillissement de la population mais aussi de l'amélioration du diagnostic, les projections pour les années à venir sont très inquiétantes. Si aucun progrès médical majeur n'est enregistré, on estime qu'environ 1,3 million de personnes seront atteintes en 2020 et environ 2,1 millions en 2040. Les démences précoces étant dues à des processus neurodégénératifs dont les origines demeurent pour une large part fort mal comprises. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour garantir la prise en charge des malades, faciliter l'établissement d'un diagnostic précoce, aider les familles et soutenir davantage les équipes de recherche sur les pathologies neurodégénératives.

### Texte de la réponse

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi majeur de santé publique. On compte actuellement près de 850 000 malades, et ce nombre ne va cesser de croître avec le vieillissement de la population. Le Gouvernement a donc décidé de renforcer le programme d'actions pour les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer, et d'inscrire cette pathologie dans les objectifs de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004. Le ministre de la santé a annoncé le 13 septembre 2004 un plan Alzheimer et maladies apparentées pour la période 2004-2007, qui se décline en dix objectifs. Un comité de suivi a été mis en place, il s'est réuni en juin 2005. Dans ce plan, un effort particulier est fait sur la reconnaissance de la maladie, sur l'amélioration du diagnostic précoce, sur les aspects éthiques, afin de mieux prendre en compte les besoins des malades et de leurs familles et mettre en place une offre adaptée. Conscient de l'importance de la recherche clinique et fondamentale, plusieurs programmes de recherche, financés dans le cadre des programmes hospitaliers de recherche clinique, sont accompagnés par la direction générale de la santé, comme l'étude dite « des trois cités » (Montpellier, Bordeaux, Dijon) portant sur l'impact du dépistage et du diagnostic précoce dans les détériorations cognitives. Promouvoir la recherche fondamentale, et notamment la recherche relative aux cellules souches, est un objectif soutenu par le ministère de la santé dans le cadre du plan Alzheimer.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71354

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 juillet 2005, page 7327

**Réponse publiée le** : 17 janvier 2006, page 579